



L'antenne de TOULOUSE MO SUFFOQUE... et c'est pas à cause de la canicule

Depuis maintenant 3 semaines, l'antenne MO de Toulouse du SPIP 31/09 souffre de l'absence de 5 PA sur 6 actuellement en arrêt maladie et tente de colmater les brèches de l'accueil du public par la présence d'un personnel réserviste et par les DPIP qui découvrent l'équilibrisme qu'induisent les affectations des centaines de dossiers en attente et la nécessité de garder le service ouvert au public.

Cette situation n'est pas sans rappeler les événements d'il y a 2 Ans ou les CPIP avaient déjà été sommés de faire l'accueil alors que tous les PA étaient absents. Ces PA avaient d'ailleurs tous demandé à quitter le service et l'équipe avait été renouvelée.

La récurrence de ce turn over et ces arrêts maladies interrogent.

Aujourd'hui, on nous annonce que ce sont les CPIP qui vont devoir encore faire l'accueil pour soulager les cadres.

Le plan canicule va certes venir soulager cette difficulté durant deux semaines puisque la préfecture ferme les accueils publics les après-midi mais après ?! .

Si cela va colmater le problème de la panne de climatisation dans les box d'entretien et l'absence de PA, la question de l'après se pose.

Comment remplir des tableaux attendus séance tenante par le ministère, convoquer des personnes à risque de récurrence élevées, répondre aux changements des priorités politiques au grés actualités si on demande on nous écarte de nos missions

Les CPIP 31 refusent de colmater une énième brèche dans ce service en carence RH depuis des années. Pas moins de 14 CPIP manque à l'appel de l'Organigramme de référence et à ce jour 13 personnels sont en arrêt !

Faut-il encore rappeler que les missions des personnels administratifs sont spécifiques et primordiales dans un service ?

Comment peut-on encore penser que combler les manques par des personnels présurés de tout bord va aider le service public?

En l'état nous ne sommes plus en capacité de prévenir la récurrence.

Si un drame devait se produire, les CPIP du MO de Toulouse ne pourraient en être tenus pour responsables et le Garde des Sceaux ne pourrait se prévaloir de chercher des responsables en lieu et place de sa propre responsabilité.

Toulouse, le 22/06/2026